



Nous vous adressons nos vœux les plus sincères pour cette nouvelle année. Nous y ajouterons des vœux de réalisations efficaces et justes pour notre P.L.U et la requalification de la RN 20.

RAPPELS POUR LE DENEIGEMENT : DROITS ET DEVOIRS

Bien que les conditions actuelles soient clémentes par rapport à l'année dernière, nous vous rappelons les droits et devoirs en cas de fortes précipitations neigeuses.

viabilité hivernale

Le déneigement des voies de circulation est une obligation de continuité de service public(article L 2212-2 du CGCT). Toutefois , la collectivité ne peut a elle seule garantir le déblayage sur l'ensemble du domaine emprunté par les usagers .il est bon de rappeler que le déblayage du trottoir est a la charge du riverain ,cette obligation s'applique aussi pour le verglas.

Les riverains de voies privées non ouvertes a la circulation publique sont tenus de déblayer la neige jusqu'au milieu de la chaussée au droit de leur propriété .

Les communes et plus particulièrement les services voirie de celle ci doivent mettre en œuvre des moyens humains et matériels a travers un plan structuré de viabilité hivernale équipés d'astreinte , moyens spécifiques , hiérarchisation des voies , soutien des autres services municipaux , etc

Notre municipalité s'est dotée d'une lame de déneigement. Mais nous devons nous aussi participer à ces obligations de déblayements de la neige et du verglas.

PLU – RACHAT PAR L'EFPIF

Les actes de démolitions s'amplifient dans le périmètre RN20, Cailleboudes, voie des Postes et Gaillard.

Le corps des bâtiments situé au 36, rue des Cailleboudes est en phase de démolition.

D'autres négociations d'achat sont en cours. Nous recommandons aux éventuels vendeurs de se rapprocher au plus près des prix au mètre carré annoncés par les professionnels.



La suite au verso...





LES NAVETTES GRATUITES BIENTOT A LA VILLE DU BOIS

Au cours du Conseil municipal du 13 décembre 2011, il a été confirmé la mise en place de ces navettes gratuites sur notre commune. Elles rapprocheront les urbisylvains des lignes régulières de bus. Cette mise en place est prévue pour fin 2012 début 2013.

Les lignes régulières vont de ce fait être réaménagées, tant en horaire qu'en arrêts.

LE FEU TRICOLORE DES JONCS MARINS

Au cours de ce même Conseil Municipal, il a été annoncé que la mise en fonction des feux ne pouvait se faire qu'avec une convention de maintenance entre La Ville du Bois et Ballainvilliers. C'est chose faite.

Hélas, au cours du week-end de Noël, l'arche supportant le feu dans le sens Paris Province a été abattu par un véhicule.

Résultat, plus de feu, donc encore plus d'insécurité pour les piétons qui traversent l'ex RN20.

CAMBRIOLAGES A LA VILLE DU BOIS

Selon nos informations, une soixantaine de pavillons auraient été visités pendant la période de Noël. Cela n'a pas été ébruité, mais mérite que l'on s'en inquiète.

DERNIERE MINUTE

Toujours l'insécurité. Dans la nuit du 9 au 10 janvier, un véhicule-bélier a tenté de défoncer le rideau de fer du tabac-presse Grande Rue. Une enquête de police est en cours, le véhicule est resté sur place.